

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 11 SEPTEMBRE 2026

CONTACT
Fédération CGT
des Mines et de l'Énergie
263 rue de Paris,
93513 Montreuil cedex



RTE LICENCIE UNE SALARIÉE POUR LE PORT D'UN FOULARD

LUTTONS CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'ARBITRAIRE PATRONAL !

Une salariée du Réseau de Transport d'Électricité a été licenciée en cette rentrée pour sa tenue vestimentaire, une première dans la branche des Industries Électriques et Gazières.

Plusieurs années après son embauche, la direction a brusquement décidé que son foulard n'est pas compatible avec la « neutralité » du service public.

Cette posture a choqué ses collègues qui ont manifesté activement leur solidarité.

En effet, sa tenue n'a jamais posé de problème dans son travail de chargée d'études en ingénierie. D'ailleurs, la direction n'a motivé le licenciement par aucune raison professionnelle ni aucun préjudice causé à l'entreprise.

La concomitance avec les propositions nauséabondes d'interdire le voile dans l'espace public qui agitent les milieux politiques n'est pas fortuite.

RTE s'aligne sur le climat général islamophobe, qui sert à détourner la colère sociale dans une société de plus en plus inégalitaire.

Chacun.e peut apprécier les soi-disant « valeurs » dont se réclame l'entreprise publique qui prétendait encore récemment favoriser l'inclusion et la diversité !

En fait, ce licenciement s'inscrit pleinement dans la politique RH autoritaire de RTE qui veut contrôler le comportement des salarié.es.

Le concept de « neutralité » est instrumentalisé pour interdire toutes les expressions personnelles au travail et assoir l'autorité de l'employeur.

La FNME-CGT dénonce la violence de ce licenciement discriminatoire et se tient prête à le contester en justice aux côtés de notre collègue.

Contact Presse :

Francis CASANOVA

Délégué Syndical Central CGT à RTE

Tel : 06 71 16 53 67

Mail : francis.casanova@outlook.fr